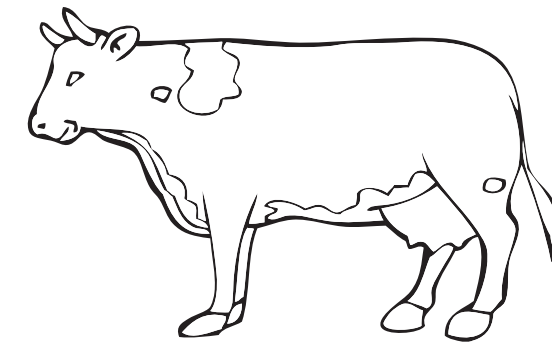


La petite histoire d'un grand détournement 2013



Pourquoi a-t-on créé Hydro-Québec ?

Dans les années 40, l'électricité est produite et distribuée par plusieurs entreprises privées. Les prix varient énormément, et bien des gens n'ont tout simplement pas accès à l'électricité.

C'est par soucis d'égalité dans les prix et dans les services que s'amorce alors la nationalisation de l'hydro-électricité. Hydro Québec se fait alors donner comme mandat de fournir l'énergie aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales et aux citoyens de cette province aux taux les plus bas compatibles avec une saine administration financière (article 22 de la Loi d'Hydro-Québec, 1944).



Les dates à retenir...

1944 Création de la Commission hydraulique du Québec (Hydro-Québec)

1981 L'assemblée nationale adopte la Loi 16. Hydro-Québec, alors propriété collective, devient la propriété unique de l'État. Ce qui permet au gouvernement de toucher des dividendes, jusqu'à 50% des profits réalisés par Hydro-Québec.

L'exigence des tarifs le plus bas possible n'est plus libellée dans la loi. Le gouvernement commence à faire pression pour l'augmentation des tarifs.

1944

1997 Cette période est marquée par la déréglementation du marché de l'énergie partout en Amérique du Nord.

André Caillé qui vient d'être nommé à la direction d'Hydro-Québec va réorienter son développement et sa gestion en fonction de l'exportation de l'électricité.

La Régie de l'énergie est vite perçue comme une embûche par la nouvelle direction d'Hydro.

Où en est Hydro-Québec ?

Au fil des ans, les réformes vont transformer Hydro-Québec en véritable vache à lait pour le gouvernement. Si bien qu'aujourd'hui on peut parler d'un véritable détournement de la mission d'hydro-québec. En 2014 le gouvernement se sert d'hydro-québec comme un moyen d'augmenter ses revenus plutôt que de mettre de l'avant des moyens progressifs de financer les services publics.

2007 En plus de payer des taxes et de verser des dividendes au gouvernement, Hydro-Québec est désormais soumis à la nouvelle redevance sur l'eau. En 2012, le montant se chiffre à \$ 621 millions.

Le versement sans cesse accru de dividendes nuit au financement des activités courantes d'Hydro-Québec. En réduisant sa marge de profit, le gouvernement force Hydro-Québec à emprunter de plus en plus.

Plutôt que d'investir à même ses profits, Hydro-Québec s'endette et nous refille les intérêts dans les augmentations de tarifs d'électricité.

À noter: Même si la redevance d'eau que doit payer Hydro-Québec diminue ses profits, le gouvernement ramasse 100% de la redevance au lieu de 75% des profits d'Hydro-Québec.

1962 Jean Lesage remporte des élections dont l'enjeu principal est la nationalisation de l'électricité.

1963 Le gouvernement complète la nationalisation avec l'achat des entreprises privées. Certains producteurs privés comme Alcan sont cependant exclus de ce processus.

1996 Fortement critiqué pour l'influence qu'il exerce pour la hausse des tarifs, le gouvernement crée la Régie de l'énergie. Le but est de dépolitiser le processus de fixation des tarifs d'Hydro-Québec.

La Régie a comme mandat de fixer les tarifs et les conditions de service de l'électricité. Elle tient des audiences publiques permettant d'entendre des groupes de la société civile.

Elle a le pouvoir de scruter les coûts d'Hydro-Québec et elle décide des nouveaux projets de barrages.

2000 Afin de contourner les obstacles à la tarification et de favoriser le développement de nouveaux projets hydroélectriques, le gouvernement adopte la Loi 116.

Les objectifs de la Loi 116

- 1- Séparer Hydro-Québec en trois unités : Production, transport et distribution.
- 2- Déréglementer la production de l'électricité
- 3- Créer le tarif patrimonial

La production étant retirée du champ de compétence de la Régie, il n'est plus possible de débattre de l'ensemble des enjeux touchant à la construction de nouveaux barrages.

2014 Avidé de trouver du financement et obsédé par l'atteinte du déficit zéro le gouvernement cherche par tous les moyens à rentabiliser Hydro-Québec. Le projet de Loi 25 adopté en juin dernier lui fournit plusieurs façons d'augmenter les tarifs.

- 1- Dégel du tarif patrimonial (+1,2%)
- 2- Cela s'ajoute à la hausse annuelle (+2,4%)
- 3- Augmentation du taux de rendement (la marge de profit autorisée par la Régie) (+2,4%)

La loi 25 permet au gouvernement de manipuler les chiffres et de forcer la main à la Régie de l'énergie.

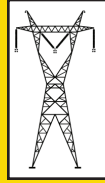
Hydro Québec comment ça marche ?



Hydro-Québec Production

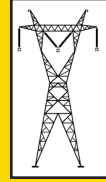
Produit de l'électricité pour le marché québécois et commercialise ses surplus sur les marchés commerciaux.

Doit fournir un bloc patrimonial à Hydro-Québec Distribution.



Hydro-Québec Transport (TransÉnergie)

Exploite le réseau de transport d'électricité. Veille au développement, à la fiabilité et à la pérennité du réseau.



Hydro-Québec Distribution

Assure aux québécoisES un approvisionnement fiable en électricité.

Assure les relations avec la clientèle.

Achète l'électricité d'Hydro-Québec Production mais aussi d'autres producteurs du Québec et d'ailleurs.

Producteurs privés

Hydro-Québec perd des millions chaque année en achetant de l'électricité à des producteurs privés et en la revendant à perte.

Bloc patrimonial vendu à Hydro-Québec Distribution au tarif 2,79 cents/kWh

Autres blocs d'électricité vendus par appels d'offres ou par des décrets gouvernementaux. Hydro-Québec Distribution peut payer entre 8 et 10 cents du kWh

La Régie de l'énergie prend tient compte de l'ensemble des coûts et tient des audiences afin d'entendre la société civile avant de déterminer le tarif d'électricité.

Avec la loi 25, la Régie perd considérablement de pouvoir et ne pourra donc plus jouer son rôle de contrepoids au monopole exercé par Hydro-Québec.

Exportations

Les prix sont fixés par les marchés de l'énergie et/ou via des ententes secrètes (avec le Vermont par exemple)

Le prix de vente sur les marchés internationaux se situe entre = 3 et 4 cents/kWh.

Les consommateurs

Les consommateurs sont classés en plusieurs catégories. Les tarifs d'électricité varie énormément selon ces catégories.

Tarif résidentiel en 2013 :
30 premier kWh par jour 5,41 cents/kWh
Reste de l'énergie consommée 7,78 cents/kWh

Gouvernement québécois

Sommes versées au Gvt en 2011

Dividendes
1,96 milliards \$

Redevance sur l'eau
593 millions \$

Taxes sur les services publics
246 millions \$

Taxes municipales
22 millions \$

Frais de garantie sur la dette
188 millions \$

Total des montants versés au gouvernement en 2011

3,01 milliards \$

La hausse décortiquée

Hausse annuelle demandée par Hydro (2,2% en avril 2013)

Dégel tarif patrimonial (1,2%)

Augmentation du taux de rendement, des divisions réglementées d'Hydro-Québec (2,4%).

Si elle est autorisée par la Régie la hausse s'élèverait ainsi à 5,8% et s'appliquerait à partir du 1^{er} avril 2014

Si la tendance se maintient, les tarifs d'électricité pourraient croître deux fois plus rapidement que l'inflation pour atteindre 22% de plus en 2018

Les impacts de la hausse des tarifs

La hausse des tarifs d'électricité, est une mesure régressive qui touche d'avantage les ménages les plus pauvres.

Le nombre de débranchements a connu un bond spectaculaire depuis 2010, atteignant les 50 000 interruptions en 2011.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, seulement 10 à 15% des débranchements touchent des ménages à faible revenu.